

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2025/148T

Prolongation de l'arrêté n°2025/117T du 4 février 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement d'un poste haute tension et basse tension, au 4, rue Jean-Claude Mary, à Poissy, jusqu'au 27 mars 2025

Le Maire.

Vu la demande en date du 17 février 2025, par laquelle la Société Eiffage Energie Systèmes sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux de renouvellement d'un poste haute tension et basse tension, au 4 rue Jean-Claude Mary, à Poissy, jusqu'au 27 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants.

Vu l'arrêté temporaire n°2025/117T du 4 février 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement d'un poste haute tension et basse tension, au 4 rue Jean-Claude Mary, à Poissy, du 10 février 2025 au 12 mars 2025,

Vu l'arrêté permanent n° 2022/800P du 4 juillet 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que l'arrêté temporaire n°2025/117T, du 4 février 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation dans le cadre des travaux de renouvellement d'un poste haute tension et basse tension, sont réalisés par la Société Eiffage Energie Systèmes, du 10 février 2025 au 12 mars 2025, au 4 rue Jean-Claude Mary, à Poissy,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 27 mars 2025,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté temporaire n°2025/117T du 4 février 2025, jusqu'au 27 mars 2025.

ARRÊTE :

Article 1:

Les dispositions de l'arrêté temporaire n°2025/117T du 4 février 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation dans le cadre des travaux de renouvellement d'un poste haute tension et basse tension, au 4 rue Jean-Claude Mary, à Poissy, du 10 février 2025 au 12 mars 2025, sont prolongées jusqu'au 27 mars 2025.

Article 2:

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3:

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 19 février 2025

Pour le Maire et par délégation Georges MONNIER

#signature#

Le Deuxième Adjoint, Délégué aux espaces publics, À la propreté urbaine et à la commande publique



Document publié sur le site de la ville le 21/02/2025